

CONVENTION RELATIVE  
AU GROUPEMENT D'INTÉRÊT SCIENTIFIQUE

Réseau national des **Maisons des Sciences sociales et des Humanités**

Le Centre national de la recherche scientifique, établissement public à caractère scientifique et technologique, sis 3 rue Michel-Ange, 75794 PARIS cedex 16, représenté par Monsieur Antoine PETIT, son Président-Directeur général, qui a délégué sa signature à Madame Marie-Hélène PAPILLON, Déléguée régionale de la la Délégation Île-de-France Villejuif, ci-après dénommé CNRS,

ET

L'Université d'Aix-Marseille, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, sis Jardin du Pharo, 58 bd Charles Livon, 13284 Marseille 07, représentée par son président Monsieur Éric BERTON,

ET

L'Université de Toulouse, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel constitué sous la forme d'une communauté d'universités et établissements, sis 41 All. Jules Guesde, 31000 Toulouse, représentée par son président Michael TOPLIS,

ET

L'Université Paul-Valéry Montpellier 3, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, sis Route de Mende, 34199 Montpellier Cedex 5, représentée par sa présidente, Madame Anne FRAÏSSE,

ET

L'Université Côte d'Azur, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel expérimental, sis Grand Château, 28 avenue Valrose BP 2135, 06103 Nice Cedex 2, représentée par son Président, Monsieur Jeanick BRISSWALTER,

ET

L'Université Grenoble Alpes, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel expérimental sis 621 avenue Centrale, 38400 Saint-Martin-d'Hères, représentée par son président, Monsieur Yassine LAKHNEH

ET

L'Université Lumière Lyon 2, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, sis 18 quai Claude Bernard, 69365 Lyon Cedex 07, représentée par son président Monsieur James WALTER,

ET

L'Université Clermont Auvergne, établissement public expérimental, sis 49 bd François Mitterrand, CS 60032, 63001 Clermont-Ferrand, représentée par son président Monsieur Mathias BERNARD,

ET

L'Université de Franche-Comté, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, sis 1 rue Claude Goudimel, 25030 Besançon cedex, représentée par sa présidente, Madame Macha WORONOFF,

ET

L'Université de Bourgogne, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, sis Esplanade Erasme, BP27877, 21078 Dijon Cedex, représenté par son président, Monsieur Vincent THOMAS,

ET

L'Université de Strasbourg, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, sis 4 rue Blaise Pascal, 67081 Strasbourg, représentée par son président Monsieur Michel DENEKEN,

ET

L'Université de Lorraine, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, sis 34 cours Léopold BP 25233, 54052 Nancy, représentée par sa présidente Madame Hélène BOULANGER,

ET

L'Université de Lille, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel expérimental, sis 42 Rue Paul Duez, 59000 Lille, représentée par son président, Monsieur Régis BORDET,

ET

L'Université Paris 8 – Vincennes-Saint-Denis, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, sis 2 rue de la Liberté – 93526 Saint-Denis cedex, représentée par sa présidente, Madame Annick ALLAIGRE,

ET

L'Université de Paris Nanterre, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, sis 200 avenue de la République, 92000 Nanterre, représentée par son président Monsieur Philippe GERVAIS-LAMBONY,

ET

L'Université de Paris-Saclay, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel constitué sous la forme d'une communauté d'universités et établissements, sis 3 rue Jolio Curie, bâtiment Breguet, 91190 Gif-sur-Yvette, représentée par son président, Monsieur Camille GALAP,

ET

L'Université de Caen, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, sis esplanade de la paix, CS 14032, 14032 CAEN cedex 05, représentée par son président Monsieur Lamri ADOUI,

ET

L'Université de Tours, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, sis 60 rue du Plat D'Étain, 37020 Tours cedex 1, représentée par son président Monsieur Arnaud GIACOMETTI,

ET

L'Université de Poitiers, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, sis 15 rue de l'Hôtel Dieu, TSA 71117, 86073 POITIERS Cedex 9, représentée par sa Présidente Madame Virginie LAVAL,

ET

L'Université Bordeaux-Montaigne, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, sis domaine universitaire, 33607 Pessac, représenté par son Président, Monsieur Alexandre PÉRAUD,

ET

Le Mans Université, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, sis Avenue Olivier Messiaen, 72085 LE MANS cedex 9, représentée par son président, Pascal LEROUX,

ET

L'Université de Rennes 2, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, sis place Recteur Henri Le Moal, 35000 Rennes, représentée par son président Monsieur Vincent GOUËSET,

Ci-après désignés par « Partenaires »,

#### **Étant préalablement exposé :**

- Que les Partenaires ont souhaité faire évoluer l'organisation du groupement d'intérêt scientifique sur lequel s'appuie le Réseau national des Maisons des Sciences de l'Homme, renommé « le Réseau national des Maisons des Sciences sociales et des Humanités », ci-après désigné le « RnMSH » ;
- Que les Partenaires acceptent la charte des MSH, jointe en annexe 1 à la présente convention, visant à définir les objectifs communs aux MSH et leurs missions partagées, qu'elles mettent en œuvre selon les spécificités des sites sur lesquels elles interviennent ;
- Que les Partenaires reconnaissent l'importance du rôle du RnMSH dans le développement des MSH.

#### **Il est convenu ce qui suit :**

Les Partenaires décident de prolonger et de soutenir, dans les conditions prévues par la présente convention, le RnMSH, dans le cadre d'un groupement d'intérêt scientifique, ci-après désigné par « GIS ».

La liste des MSH qui font partie du RnMSH à la date de prise d'effet de la présente convention est jointe en annexe 2. Elle peut être actualisée annuellement par décision du Comité des Partenaires (voir Article 10 ci-dessous).

## TITRE UN : MISSIONS

### Article 1 - Objets

En accord avec la Charte des MSH, le GIS a pour missions de :

- 1) Diffuser, promouvoir et assurer le respect des principes de la charte des MSH (voir en annexe 1) ;
- 2) Créer une synergie entre les MSH, destinée à dynamiser les échanges sur l'ensemble de leurs missions communes et renforcer les relations déjà existantes entre les sciences humaines et sociales (SHS), mais aussi entre ces disciplines et les autres domaines scientifiques, notamment par :
  - des actions communes de formation ou d'information des personnels présents dans l'ensemble des MSH ;
  - un soutien à la recherche interdisciplinaire inter-MSH, et plus largement à des actions collectives de recherche interdisciplinaire innovante, proposé dans les MSH ;
- 3) Développer une stratégie de déploiement national et d'ouverture à l'international, fondée sur :
  - le renforcement des relations avec les infrastructures de recherche (IR) et infrastructures de recherche étoile (IR\*) en SHS ;
  - la promotion et l'accompagnement des initiatives de science ouverte et des actions science-société ;
  - la labellisation de plateformes technologiques au sein des MSH ;
  - le partage des expériences favorisant l'internationalisation de la recherche au sein des MSH.
- 4) Construire une réflexion prospective sur l'évolution du RnMSH, à travers :
  - la collecte et l'agrégation des données liées aux activités des MSH ;
  - l'analyse des différents outils et plateformes pour la recherche présents dans les MSH et un suivi de l'optimisation de leurs utilisations ;
  - une réflexion sur les évolutions de l'ingénierie de recherche et les moyens humains qui y sont accordés, en s'appuyant notamment sur les réseaux métiers ;
  - la collecte d'éléments de veille sur les évolutions des SHS intéressant les MSH.

## TITRE DEUX : INSTANCES

Le GIS est composé d'un Comité des Partenaires, d'un Comité des directions, d'un Conseil scientifique, d'un Bureau et d'un Directoire.

### Article 2 – Le Comité des Partenaires

#### 2-1 Composition

Constituent les membres du Comité des Partenaires :

- une représentante du CNRS désignée selon les règles propres à celui-ci ;
- une représentante par MSH d'un des établissements tutelles principales (en dehors du CNRS) siégeant au comité de pilotage et désigné par les tutelles universitaires de chaque site

Ont également la qualité d'invités permanents aux réunions du Comité des Partenaires :

- une représentante de France Universités ;
- une représentante de l'Alliance nationale thématique des sciences humaines et sociales (ATHENA) ;
- une représentante du Ministère en charge de la recherche.

## **2-2 Rôle**

Le Comité des Partenaires :

- décide des modifications de la charte des MSH annexée à la présente convention sur la base des propositions du Comité des directions et/ou de ses membres, après avis du Conseil scientifique;
- valide les demandes d'adhésion au RnMSH sur la base des propositions du Comité des directions du GIS après avis du Conseil scientifique de celui-ci ;
- approuve le bilan annuel du GIS et arrête son programme d'actions sur la base des propositions du Comité des directions et/ou de ses membres ;
- veille à l'allocation des moyens nécessaires au fonctionnement du GIS ;
- nomme les membres du Conseil Scientifique, sur proposition du Comité des directions ;
- approuve la nomination du/de la secrétaire générale du GIS et propose, en cas de difficultés, que soit mis fin à ses fonctions.

## **2-3 Fonctionnement**

Le Comité des Partenaires se réunit au moins une fois par an sur proposition du Directoire du GIS, qui prépare l'ordre du jour en concertation avec les membres, assure l'animation de la séance et participe aux échanges. Le directoire dispose d'une voix consultative.

Le Comité des Partenaires se réunit valablement si la moitié de ses membres est présente ou représentée. Nul ne peut être porteur de plus d'un pouvoir.

En plus des réunions formelles prévues ci-dessus, le Comité des Partenaires peut être consulté par le Directoire par tout moyen que celui-ci aura approuvé.

Les voix sont réparties au sein du Comité des Partenaires en fonction de l'exercice de la responsabilité de tutelle principale des MSH. En conséquence :

- Le CNRS bénéficie d'une voix pour chaque MSH dont il est tutelle principale ;
- Chaque représentant d'un des établissements tutelles principales des MSH (en dehors du CNRS) bénéficie d'une voix.

Les membres du Comité des Partenaires siègent avec voix délibérative. Les invités permanents (Alliance Athéna, France Universités, Ministère en charge de la recherche) disposent d'une voix consultative.

Les décisions du Comité des Partenaires sont prises à la majorité simple des voix exprimées.

Le/la présidente du Conseil scientifique du GIS assiste aux réunions du Comité des Partenaires, avec voix consultative.

### **Article 3 – Le Comité des directions**

#### **3-1 Composition**

Le Comité des directions est composé de l'ensemble des directeurs et directrices des MSH.

Sont invités permanents aux réunions du Comité des directions :

- Une représentante du CNRS ;
- Une représentante de France Universités ;
- Une représentante de l'Alliance Athéna ;
- Une représentante du Ministère en charge de la Recherche.

Le président du Conseil Scientifique du GIS peut participer aux réunions du Comité des directions.

#### **3-2 Rôle**

Le Comité des directions :

- propose au Comité des Partenaires les membres du Conseil Scientifique désignés selon les modalités prévues à l'article 6 ci-dessous ;
- formule des propositions concernant le programme d'actions du GIS en vue de leur examen par le Comité des Partenaires ;
- approuve l'état prévisionnel des dépenses et des recettes du GIS ;
- veille à l'utilisation optimale des moyens alloués au GIS ;
- valide la version provisoire du rapport d'activités et du rapport financier du GIS, tels que préparés par le Directoire avec l'appui de la direction de l'unité de domiciliation du GIS, en vue de leur approbation définitive par le Comité des Partenaires ;
- valide les relevés des délibérations qui seront transmises au Comité des Partenaires ;
- propose au Comité des Partenaires d'apporter des modifications à la charte des MSH, le cas échéant ;
- adresse une proposition au Comité des Partenaires sur les demandes d'adhésion au RnMSH , après avis du Conseil scientifique du GIS ;
- propose au Comité des Partenaires les modifications à apporter à la présente convention ;
- prévoit les modalités d'évaluation du bilan de l'action du GIS.

#### **3-3 Fonctionnement**

Le Comité des directions se réunit en tant que de besoin, et au moins deux fois par an, sur convocation du Directoire du GIS, qui établit l'ordre du jour, et aussi souvent que nécessaire à la demande d'au moins un tiers de ses membres.

En plus des réunions formelles prévues à l'alinéa ci-dessus, le Directoire du GIS peut consulter l'ensemble des membres du Comité des directions par tout moyen que celui-ci aura approuvé.

Le Comité des directions se réunit valablement si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Nul ne peut être porteur de plus d'un pouvoir.

Les directeurs et directrices de MSH, membres du Comité des directions, siègent avec voix délibérative. Les invités permanents siègent avec voix consultative.

Les décisions du Comité des directions sont prises à la majorité simple des membres présents ou représentés, hormis l'élection du Directoire du GIS et les propositions de modifications de la charte des MSH et de la présente convention, pour lesquelles la majorité des deux tiers est requise.

Le/la présidente du Conseil scientifique du GIS ainsi que le/la secrétaire générale de celui-ci assistent aux réunions du Comité des directions avec voix consultative.

En fonction de l'ordre du jour, des personnes extérieures peuvent être invitées aux réunions par le Directoire du GIS.

## **Article 4 - Le Bureau**

### **4-1 Composition**

Le Bureau est composé de neuf membres élus par le Comité des directions parmi les directeurs et directrices des MSH à la majorité simple pour une durée de trois ans renouvelable une fois. La fin d'un mandat de direction de MSH entraîne *de facto* la fin du mandat au Bureau.

En cas de départ d'un des membres, il est procédé à une nouvelle élection pour le remplacer.

### **4-2 Rôle**

Le Bureau instruit toutes les questions soumises au Comité des directions. Ce dernier peut déléguer une partie de ses attributions au Bureau, qui rend compte des décisions prises en vertu de ces délégations à la première réunion du Comité des directions.

Un membre du Bureau assiste aux réunions du Comité de pilotage (COPIL) de chacune des MSH.

### **4-3 Fonctionnement**

Le Bureau se réunit en tant que de besoin, en présence ou à distance, assisté par le/la secrétaire générale.

## **Article 5 – Le Directoire**

### **5-1 Composition**

Le Directoire du GIS est composé de trois personnes élues par le Comité des directions parmi les membres du Bureau, à la majorité des deux-tiers des membres présents ou représentés. Chaque membre présent peut bénéficier au plus d'un pouvoir.

Le Directoire est élu pour une durée de trois ans renouvelable une fois. En cas de départ d'un des membres, il est procédé à une nouvelle élection pour le remplacer. La fin d'un mandat de direction entraîne *de facto* la fin du mandat comme membre du Directoire.

## **5-2 Rôle**

Le Directoire :

- prépare l'ordre du jour des réunions du Comité des Partenaires, en concertation avec les membres de celui-ci, assure l'animation desdites réunions et participe aux échanges avec voix consultative ;
- coordonne et anime l'activité du GIS conformément au programme d'actions arrêté par le Comité des Partenaires ;
- est responsable de la mise en œuvre des orientations et de l'utilisation des moyens mis à la disposition du GIS ;
- soumet au Comité des directions un état prévisionnel des dépenses et des recettes du GIS ainsi que des propositions en vue de l'élaboration de son programme d'actions ;
- rend compte au Comité des directions et au Comité des Partenaires de l'avancée des travaux conduits dans le cadre du GIS ;
- propose au Comité des directions le rapport d'activité annuel du GIS et le présente pour approbation au Comité des Partenaires ;
- propose au Comité des directions la représentation du GIS au sein de toute instance nationale ou internationale relevant des domaines de compétences du GIS ;

## **5-3 Fonctionnement**

Le Directoire se réunit régulièrement et à chaque fois que nécessaire, en présence ou à distance, assisté par le/la secrétaire générale.

Les décisions du Directoire sont prises à la majorité simple de ses membres.

## **Article 6 - Le Conseil scientifique**

### **6-1 Composition**

Le Conseil scientifique du GIS est nommé par le Comité des Partenaires, sur proposition du Comité des directions. Le Comité des directions est garant d'une bonne représentativité des différents secteurs des SHS.

Le Conseil scientifique est composé de 16 membres, choisis en fonction de leur compétence dans les domaines des SHS et de leurs interfaces (chercheuses, enseignantes-chercheuses, ingénieures).

Huit membres sont en poste à l'étranger ou ont exercé des missions dans des établissements d'enseignement supérieur et de recherche à l'étranger.

Les membres du Conseil scientifique sont désignés pour une durée de 3 ans renouvelable une fois.

En cas de démission, d'absences répétées ou d'empêchement, il est procédé au remplacement de la personnalité concernée dans les mêmes conditions, pour la durée du mandat restant à courir.

Le Conseil scientifique élit une présidente à la majorité simple pour une durée de 3 ans renouvelable une fois. Le/la présidente est invitée à l'ensemble des séances du Comité des directions et du Comité des Partenaires.

## **6-2 Rôle**

Le Conseil scientifique formule un avis sur les orientations générales et les priorités du GIS.

Il donne son avis sur les demandes d'adhésion au RnMSH, qu'il évalue conformément à la charte des MSH. Il formule également un avis sur le retrait d'une MSH du RnMSH ou sur la suspension du statut de membre de celui-ci.

Il évalue les candidatures en réponse aux appels à projets conduits par le RnMSH.

Il apporte son soutien aux MSH et assure le suivi de leurs orientations dans le cadre du RnMSH, notamment avec la présence d'un des membres du Conseil scientifique au sein du Conseil scientifique de chaque MSH.

## **6-3 Fonctionnement**

Le Conseil scientifique se réunit en tant que de besoin et au moins une fois par an, en présence ou à distance, sur proposition de son président, qui établit l'ordre du jour des réunions.

Le Conseil scientifique se réunit valablement si au moins la majorité de ses membres est présente.

Ses avis sont acquis à la majorité simple des membres présents.

Tous les avis du Conseil scientifique ainsi que ses conclusions sont transmis au Comité des directions et au Comité des Partenaires.

Des personnes qualifiées peuvent être appelées à participer aux réunions du Conseil scientifique, à l'initiative du/de la présidente ou celle d'un des membres du Conseil scientifique.

# **TITRE TROIS : ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU GIS ET FINANCEMENT**

## **Article 7 : Gestion**

Le GIS est adossé à une unité d'appui et de recherche (UAR), qui a pour fonction d'assurer la gestion administrative et financière du GIS.

En cas de changement d'unité gestionnaire, la décision est prise par le Comité des Partenaires par vote.

## **Article 8 : Ressources**

Les ressources du GIS proviennent essentiellement des contributions annuelles payées par chacun des partenaires signataires de la présente convention. Elles peuvent être complétées par des apports en numéraire ou des apports en nature (mise à disposition de locaux, matériels...) effectués par les partenaires, ainsi que de tout autre financement que le Comité des directions aura recherché et qui aura été approuvé par le Comité des Partenaires.

Les contributions annuelles des Partenaires sont appelées en début d'exercice par le Directoire et sont versées avant le 31 mars de l'année civile. Le montant de ces contributions est fixé par le Comité des Partenaires au terme d'un vote et peut être modifié de la même manière.

#### **TITRE IV : DISPOSITIONS DIVERSES**

##### **Article 9 : Durée**

La présente convention est conclue pour une durée de 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Elle peut être résiliée à tout moment après une décision acquise à la majorité des deux tiers du Comité des Partenaires.

La présente convention est renouvelée par avenant écrit conclu entre les Partenaires, à la condition qu'un bilan détaillé des activités du GIS sur la durée de l'exercice soit préparé par le Comité des directions et présenté devant le Comité des Partenaires dans l'année où la convention arrive à échéance, et approuvé par le Comité des Partenaires.

##### **Article 10 : Adhésion**

Une nouvelle MSH peut être ajoutée à la liste des MSH faisant partie du réseau, après avis du Conseil scientifique et sur proposition du Comité des directions, après un vote du Comité des Partenaires. Un établissement désigné par le Comité de Pilotage de la nouvelle MSH parmi ses tutelles principales (hors CNRS) devient alors membre du Comité des Partenaires.

La nouvelle adhésion est entérinée par voie d'avenant écrit à la présente convention, conclu entre cet établissement désigné pour siéger au Comité des Partenaires et un établissement tutelle de l'UAR.

La liste des MSH faisant partie du RnMSH figurant en annexe 2 est actualisée en conséquence.

##### **Article 11 : Retrait**

Tout Partenaire peut se retirer du GIS sous réserve d'observer un préavis de six mois, étant précisé qu'il s'engage à s'acquitter des obligations mises à sa charge au titre de la présente convention jusqu'à la date de prise d'effet de son retrait.

Il informe le Comité des Partenaires du GIS de sa décision par lettre avec accusé de réception adressée à l'établissement gestionnaire du GIS.

##### **Article 12 : Exclusion**

En cas de non-respect de la charte des MSH, le Comité des Partenaires, après avis du Comité des directions et du Conseil scientifique, peut décider de l'exclusion d'une MSH du GIS après un vote.

L'exclusion prend effet à la fin de l'année universitaire au cours de laquelle la décision a été prise. À compter de cette date et sans qu'il soit besoin de modifier la présente convention,

celle-ci est résiliée à l'encontre du ou des Partenaires concernés, hors CNRS, qui sont donc également exclus du GIS.

La liste des MSH faisant partie du RnMSH figurant en annexe 2 est actualisée en conséquence.

### **Article 13 : Intégralité de la convention**

La présente convention, qui exprime l'intégralité de l'accord des Partenaires relativement à son objet, annule et remplace tout engagement, déclaration, promesse ou accord intervenus entre eux en relation avec cet objet préalablement à la date de sa prise d'effet et, notamment, la convention constitutive du GIS « RESEAU NATIONAL DES MAISONS DES SCIENCES DE L'HOMME » signée le 16 février 2006.

### **Article 14 : Communication d'informations, confidentialité**

Chaque Partenaire s'interdit de diffuser ou de communiquer à des tiers des informations qui lui auront été désignées comme confidentielles par le Partenaire dont elles proviennent.

Fait à Paris, le 28 juin 2024 en vingt-deux (22) exemplaires originaux



Pour l'Université d'Aix-Marseille,  
Monsieur Éric BERTON,  
Président

Signature

DocuSigned by:  
*Eric Berton*  
4C9A5C460789498

Pour L'Université de Toulouse,  
Michael TOPLIS,  
Président

Signature

DocuSigned by:  
*Michael Toplis*  
C21 305/82130/407

Pour l'Université Paul-Valéry Montpellier,  
Madame Anne FRAÏSSE,  
Présidente

Signature

DocuSigned by:  
*Anne Fraïsse*  
1722212A1E51482

Pour l'Université Côte d'Azur,  
Monsieur Jeanick BRISSWALTER,  
Président

Signature

DocuSigned by:  
*Jeanick BRISSWALTER*  
At 04:21:31 UTC+01:00

Pour l'Université Grenoble Alpes,  
Monsieur Yassine LAKHNEH,  
Président

DocuSigned by:  
*Yassine Lakhnech*  
161131491

Signature

Pour l'Université Lyon 2,  
Monsieur James WALKER,  
Président

**DocuSigned by:**  
  
2FA8EF65AFCD4F4...

Signature

Pour l'Université Clermont-Auvergne,  
Monsieur Mathias BERNARD,  
Président

Signature

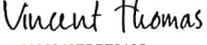
DocuSigned by:  
*Mathias Bernard*  
2F-F0B329CF-54468

Pour l'Université de Franche-Comté,  
Madame Macha WORONOFF,  
Présidente

Signature

DocuSigned by:  
*Macha Woronoff*  
3DB14C384B114A9

Pour l'Université de Bourgogne,  
Monsieur Vincent THOMAS,  
Président

Signé par :  
  
2993948EBBF846C...

Signature

Pour l'Université de Strasbourg,  
Monsieur Michel DENEKEN,  
Président

DocuSigned by:  
*Michel Deniken*  
F0675CADD125400...

Signature

Pour L'Université de Lorraine,  
Madame Hélène BOULANGER,  
Présidente

DocuSigned by  
Hélène Boulanger  
3 02 34 7 91 0 1 3 0 1

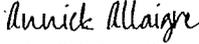
Signature

Pour l'Université de Lille,  
Monsieur Régis BORDET,  
Président

Signature

DocuSigned by:  
*Régis Bordet*  
3B7FD1D7-8543-4933-872B-E9A24BD03F39

Pour l'Université Paris 8 – Vincennes Saint-Denis,  
Madame Annick ALLAIGRE,  
Présidente

DocuSigned by:  
  
ANMBZAI B1AM73

Signature

Pour l'Université Paris Nanterre,  
Monsieur Philippe GERVAIS-LAMBONY,  
Président

DocuSigned by:  
Signature *Philippe Gervais Lambony*  
674532126110473

Pour l'Université Paris-Saclay,  
Monsieur Camille GALAP,  
Président

DocuSigned by:  
*Camille Galap*  
CC:155C2A66F3AAA

Signature

Pour l'Université de Caen,  
Monsieur Lamri ADOUI,  
Président

DocuSigned by  
Lamri Adoui  
13504A011351 1451

Signature

Pour l'Université de Tours,  
Monsieur Arnaud GIACOMETTI,  
Président

DocuSigned by:  
*Arnaud Giacometti*  
06C6B536A9884FD

Signature

Pour L'Université de Poitiers,  
Madame Virginie LAVAL,  
Présidente

Signature

DocuSigned by:  
*Virginie Laval*  
0A14938D92DC442

Pour l'Université Bordeaux-Montaigne,  
Monsieur Alexandre PÉRAUD,  
Président

Signature

DocuSigned by:  
*Alexandre Peraud*  
73411A88C44A428

Pour Le Mans Université,  
Monsieur Pascal LEROUX,  
Président

DocuSigned by  
*Pascal Leroux*  
115211 657051 64511

Signature

Pour l'Université Rennes 2,  
Monsieur Vincent GOUËSET,  
Président

DocuSigned by:  
*Vincent Gouëset*  
A3D1754F6AD44D9

Signature

## ANNEXE 1 – Charte du réseau des MSH

### Préambule

Les MSH créées à partir des années 2000 sur l'ensemble du territoire national ont préfiguré les évolutions de la recherche en sciences humaines et sociales. Pensées comme des lieux d'un partenariat fort entre le CNRS, les universités et les acteurs territoriaux, elles ont participé au développement de la logique de projets, à l'émergence de nouveaux outils pour la recherche et encouragé la pluridisciplinarité et l'interdisciplinarité au bénéfice de démarches novatrices de recherche. Elles ont été des acteurs de l'établissement ou du renforcement de la collaboration entre les organismes et les différents établissements d'enseignement supérieur et de recherche sur un territoire donné.

En lien avec les politiques de site qui conduisent les acteurs à repenser leur organisation au bénéfice, notamment, de stratégies de recherche et de transfert plus efficaces, et au regard des politiques européennes et nationales de soutien aux projets interdisciplinaires associant SHS, sciences de la vie et de la santé, sciences de la nature et sciences de l'environnement, sciences physiques et de l'ingénieur, le CNRS et la CPU, avec l'appui des responsables de MSH et dans le cadre de l'alliance Athéna ont souhaité actualiser la charte des MSH afin de leur donner toute leur place dans le nouveau paysage institutionnel. La présente charte a pour vocation d'énoncer les principes d'action qui sont communs aux MSH sur l'ensemble du territoire tout en tenant compte de la diversité de leur ancrage territorial en relation avec la spécificité de chacun de leur site.

Depuis 2021, les Très Grandes Infrastructures de Recherche (TGIR) sont nommées Infrastructures de recherche étoile (IR\*). Les infrastructures de recherches (IR) conservent leur nom.

Depuis 2022, la Conférence des Présidents d'Université (CPU) est nommée France Universités (FU).

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, les Maisons des Sciences de l'Homme (MSH) seront nommées Maisons des Sciences sociales et des Humanités (MSH). Leurs missions et les principes qui régissent ces unités demeurent les mêmes.

**Article 1 :** Les MSH sont des structures opérationnelles de recherche et de service relevant du domaine des sciences humaines et sociales et de leurs interfaces. Elles regroupent et accueillent physiquement, en un lieu identifiable, des chercheurs, des enseignants-chercheurs, des ingénieurs, des techniciens, des équipes, des unités de recherche de tous les secteurs disciplinaires, associés dans la conception et la conduite de projets scientifiques, pluri ou inter-disciplinaires. Dans ce cadre, elles soutiennent les échanges et les transversalités nécessaires et favorisent l'accès aux infrastructures de recherche. Afin de faciliter le renouvellement des chercheurs et des programmes qui bénéficient d'un accueil, les MSH peuvent identifier des surfaces d'accueil temporaire. Leur logique fondatrice est la recherche, l'innovation et les services à la recherche. Leur fonctionnement est l'expression de cette logique.

**Article 2 :** Les MSH sont des acteurs pivots de la recherche et de l'innovation méthodologique en SHS et sur les sites. Les priorités scientifiques des MSH font écho aux priorités du site. Elles jouent un rôle central dans l'évolution du secteur SHS des sites et dans le développement de la pluri et de l'interdisciplinarité, ainsi que dans le soutien à l'innovation. Pour ce faire, les MSH ont la capacité d'inscrire leurs activités dans des thématiques de recherche cohérentes avec le potentiel du site et aussi d'ouvrir de nouveaux fronts de recherche et d'impulser des innovations scientifiques et technologiques. Les MSH facilitent le contact entre les grandes initiatives du site (tels les instituts, LABEX, EUR ou regroupements disciplinaires). Elles sont, par conséquent, destinées à créer du lien, à donner de la visibilité et à fédérer. Les activités d'observation et d'animation des SHS assurées par les MSH peuvent, dans certains territoires, les conduire à contribuer à des activités de structuration pour les politiques d'établissements et de site.

**Article 3 :** L'évolution de la recherche montre le grand intérêt des approches pluridisciplinaires et interdisciplinaires pour la progression de la connaissance. Les grands défis auxquels les sociétés contemporaines sont confrontées ont conduit les responsables de politique scientifique à privilégier les projets de recherche associant les SHS, les sciences de la vie et de la santé, sciences de la nature et sciences de l'environnement ainsi que les sciences de la terre, sciences du numérique et de l'ingénieur. Tout en continuant à impulser, à soutenir fortement les collaborations disciplinaires intra-SHS, les MSH ont vocation à incuber et encourager l'interdisciplinarité associant SHS et ces autres sciences, en tirant parti des caractéristiques de leur site. Elles s'appuient pour ce faire sur leur conseil scientifique composé en majorité de personnalités extérieures au site. La pluridisciplinarité et l'interdisciplinarité constituent une marque du temps intellectuel et de l'évolution de la pensée : les MSH en sont le lieu et le creuset principal dans les sites universitaires.

**Article 4 :** Les MSH sont des lieux où le décloisonnement et la fluidité dominent et où les outils nécessaires à la recherche sont partagés. Les MSH sont ainsi la voie d'entrée aux infrastructures de recherche étoile en SHS telles actuellement HUMA-NUM et PROGEDO. Assurant plus qu'une simple fonction de « relais », les MSH contribuent au développement de ces dispositifs nationaux en encourageant les pratiques innovantes, en améliorant la connaissance des différents outils et en encourageant les débats épistémologiques liés à la nature et à l'usage de ces outils. Les MSH coordonnent les instruments de travail communs aux différents programmes, unités et équipes de recherche du site et elles veillent à leur adaptation permanente. Leur réseau de plateformes articulé aux 2 IR\* et aux IR constituent des lieux privilégiés de la mutualisation d'ingénierie technico-scientifique et de transmission aux unités de recherche des instruments de pointe pour la recherche. En outre, elles contribuent activement à l'introduction des nouvelles pratiques scientifiques visant notamment à déclarer les hypothèses de recherche avant la collecte et/ou l'analyse des données, à faciliter l'accès aux données et aux résultats de la recherche, à la rationalisation de leur stockage et leur conformité à la réglementation (RGPD).

**Article 5 :** Les MSH ont vocation, en cohérence avec les priorités du site, à ouvrir sur l'international ou à projeter vers l'international, le dispositif pluri et interdisciplinaire qu'elles déploient. L'effet de taille et de masse critique doit leur permettre de soutenir les efforts des équipes en SHS à un niveau plus important que les efforts isolés ne le pourraient. Elles sont habilitées à développer des liens avec les dispositifs de mobilité sortante tels que les unités

de recherche à l'étranger (UMIFRE), et à établir des synergies avec les dispositifs de mobilité entrante, tels que les Instituts d'études avancées (IEA) implantés sur leur territoire. Elles favorisent des relations avec les infrastructures européennes par l'intermédiaire des IR\*. Ces actions prennent place dans un contexte de renforcement de la participation française aux appels européens et de mondialisation des lieux de production du savoir en SHS, qui nécessitent des collaborations avec les grands réseaux européens et internationaux de recherche. Elles facilitent l'insertion des chercheurs dans la communauté internationale par une politique d'échange incluant différentes initiatives telles que : missions, séminaires, colloques, tables rondes, écoles d'été, projets nationaux et européens, accueil de collègues étrangers, cela en cohérence avec les actions internationales des sites dont elles peuvent alimenter efficacement la stratégie de développement. Les MSH peuvent, selon l'organisation des sites, faciliter l'accès des communautés scientifiques aux appels d'offres européens et internationaux. Elles peuvent promouvoir des chaires d'excellence, accueillir des post doctorants dans des programmes nationaux, européens et internationaux.

**Article 6 :** Les MSH sont porteuses d'un modèle novateur de recherche et, à ce titre, ont une fonction de transmission importante à assumer. C'est la raison pour laquelle elles apportent leur soutien aux formations par la recherche du site notamment en développant une politique d'accueil en leur sein, en favorisant leur participation aux projets de recherche, en facilitant l'accès aux infrastructures de recherche et en assurant des présentations régulières des recherches SHS conduites sur les sites.

**Article 7 :** Les MSH constituent un cadre institutionnel favorable au développement d'actions de valorisation, de transfert de connaissance et de recherche impliquée à forte dimension SHS. Les actions conduites peuvent prendre de multiples formes. Elles s'appuient sur leurs liens avec le territoire et sur des collaborations avec ses acteurs politiques, économiques et sociaux. Elles contribuent ainsi au sein du site académique à développer une stratégie de valorisation enracinée dans les enjeux sociaux-culturels et économiques contemporains.

**Article 8 :** Les MSH et leur réseau sont structurants pour toutes les questions liées à l'édition et à la diffusion des publications scientifiques notamment dans le contexte du développement de la science ouverte. Elles sont au cœur de l'écosystème de l'édition scientifique publique et ouverte, relais privilégiés des Infrastructures pour l'édition structurée et pour la diffusion en accès ouvert. Elles peuvent développer en leur sein des pôles éditoriaux, des pépinières de revues, des projets d'édition innovants qui permettent la professionnalisation de l'édition scientifique et la diffusion de bonnes pratiques. Elles sont un des lieux privilégiés pour l'accompagnement des chercheurs et des laboratoires au dépôt de leurs publications dans les archives ouvertes.

**Article 9 :** Les MSH sont dotées d'un conseil scientifique composé d'enseignants chercheurs et de chercheurs exerçant à l'étranger ou dans des établissements extérieurs aux établissements tutelles des MSH. Le conseil scientifique a vocation à accompagner et à enrichir la vie scientifique des Maisons. Les centres, équipes et unités de recherche associés à une MSH participent à son fonctionnement et conservent leur souveraineté méthodologique et scientifique tout en favorisant le développement d'actions de mutualisation.

**Article 10 :** Afin de faciliter les échanges entre les MSH et de garantir le déploiement de l'ensemble du dispositif sur le territoire, le CNRS et FU soutiennent le groupement d'intérêt scientifique « Réseau national des MSH » (RnMSH). Celui-ci est une entité active, dotée de moyens. Le RnMSH réunit, plusieurs fois par an, les directeurs et directrices de MSH. Le RnMSH met en œuvre (ou propose) des actions de formation et d'information à destination de l'ensemble des personnels des MSH et développe un réseau de communication destiné à encourager les partenariats entre les Maisons. Le RnMSH dispose d'un conseil scientifique associant des personnalités scientifiques, françaises et étrangères. Ce conseil a vocation à assurer des échanges avec les conseils scientifiques des différentes MSH, à discuter avec l'ensemble des responsables de MSH des grandes questions de politique scientifique. Il veille à maintenir la cohérence du réseau tout en favorisant son ouverture. À ce titre, il soumet au CNRS, à FU et à l'ensemble des établissements universitaires impliqués ainsi qu'à l'ensemble des MSH, son analyse sur le développement des activités du dispositif MSH. Il produit, tous les trois ans, un diagnostic approfondi sur le dispositif MSH dans le contexte de l'enseignement supérieur et de la recherche aux plans national et international. Il est habilité à formuler un avis auprès du comité directeur et au conseil des tutelles sur les propositions de retrait et les demandes d'adhésion d'une nouvelle MSH au réseau. En prise avec l'activité scientifique des différents sites, le RnMSH est un acteur privilégié pour observer les évolutions de la recherche en SHS sur les sites.

**Article 11 :** Les MSH et leur réseau constituent une Infrastructure de Recherche (IR) inscrite sur la feuille de route nationale des infrastructures de recherche depuis 2012. À ce titre, elles répondent à un ensemble de critères établis par le ministère en charge de la recherche. Ce niveau d'exigence suppose que les directrices/directeurs et l'ensemble de leur équipe disposent d'une reconnaissance et d'un soutien des responsables du site et de leurs tutelles au niveau national. Les compétences nécessaires aux équipes des MSH supposent un effort de la part des tutelles pour leur permettre d'associer efficacement compétences scientifiques, compétences gestionnaires et administratives, et connaissance des politiques publiques de recherche. Il s'agit également de favoriser une réciprocité bénéfique dans la connaissance approfondie du site académique - dans ses dimensions scientifiques comme dans ses enjeux de gouvernance -, et des milieux décisionnaires ainsi que des acteurs socio-économiques au niveau local.

<b>ANNEXE 2 – Liste des MSH</b>
---------------------------------

Code Unité	Sigle	Libellé	Tutelles principales	Tutelles secondaires
UAR2000	MSH - LSE	Maison des Sciences de l'Homme Lyon Saint-Etienne	CNRS Université Jean Moulin Lyon 3 Université Lumière Lyon 2 Université Jean Monnet Saint-Etienne	ENS Lyon Sciences Po Lyon Université Claude Bernard Lyon 1
UAR2004	MSHBx	Maison des Sciences de l'Homme de Bordeaux. Territoires Plurilingues, Sociétés Inclusives, Humanités Evolutives	CNRS Université Bordeaux Montaigne	Université de Bordeaux Sciences Po Bordeaux INP Bordeaux
UAR2035	MSH SUD	Maison des Sciences de l'Homme "Les Sciences Unies pour un autre développement"	CNRS Université de Montpellier Université Paul Valéry Montpellier	CIRAD IRD
UAR3124	MSH-E	Maison des Sciences de l'Homme et de l'Environnement Claude Nicolas Ledoux	CNRS COMUE UBFC	
UAR3125	MMSH	Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme	CNRS AMU	
UAR3185	MESHS	Maison Européenne des Sciences de l'Homme et de la Société	CNRS Université de Lille	FUPL Université Littoral Côte d'Opale Université d'Artois Université Polytechnique Hauts-de-France Université Picardie Jules Verne
UAR3225	MSH Mondes	MSH Mondes	CNRS Université Paris 1 Panthéon Sorbonne Université Paris Nanterre	
UAR3227	MISHA	Maison Interuniversitaire des Sciences de l'Homme - Alsace	CNRS UNISTRA	UHA
UAR3258	MSHPN	Maison des Sciences de l'Homme Paris Nord	CNRS Université Sorbonne Paris Nord Université Paris 8 Vincennes Saint-Denis	
UAR3261	MSH Lorraine	Maison des Sciences de l'Homme Lorraine	CNRS UL	
UAR3394	MSH Alpes	Maison des Sciences de l'Homme - Alpes	CNRS UGA	Université Savoie Mont Blanc
UAR3414	MSHS-T	Maison des Sciences de l'Homme et de la Société de Toulouse	CNRS COMUE Université de Toulouse	
UAR3486	MRSH Caen	Maison de la Recherche en Sciences humaines	CNRS UNICAEN	
UAR3491	MSH Ange-Guépin	Maison des Sciences de l'Homme Ange-Guépin	CNRS Nantes Université Le Mans Université Université d'Angers	
UAR3501	MSH VL	Maison des Sciences de l'Homme Val-de-Loire	CNRS Université de Tours Université d'Orléans	
UAR3516	MSH Dijon	Maison des Sciences de l'Homme de Dijon	CNRS Université de Bourgogne	
UAR3549	MSH-B	Maison des Sciences de l'Homme en Bretagne	CNRS EHESP UBO UBS Université de Rennes Université Rennes 2	

UAR3550	MSH Clermont- Ferrand	Maison des Sciences de l'Homme de Clermont-Ferrand	CNRS Université Clermont Auvergne	
UAR3565	MSH Poitiers	Maison des Sciences de l'Homme et de la Société de Poitiers	CNRS Université de Poitiers	
UAR3566	MSHS Sud- Est	Maison des Sciences de l'Homme et de la Société Sud- Est	CNRS Université de Côte d'Azur Université de Corse	
UAR3603	SISHS	Structuration et Internationalisation des SHS	CNRS FMSH	
UAR3683	MSH Paris- Saclay	Maison des Sciences de l'Homme Paris-Saclay	CNRS ENS Paris-Saclay UNIV Evry-Val d'Essonne UNIV Paris Saclay UNIV Versailles Saint-Quentin	CEA CentraleSupélec INRAE Institut Mines Telecom

## Certificat de réalisation

Identifiant d'enveloppe: 3B7FD1D785434933872BE9A24BD03F39  
Objet: signature convention GIS RnMSH  
Enveloppe source:  
Nombre de pages du document: 39 Signatures: 22  
Nombre de pages du certificat: 9 Paraphe: 0  
Signature dirigée: Activé  
Horodatage de l'enveloppe: Activé  
Fuseau horaire: (UTC-08:00) Heure normale du Pacifique (États-Unis et Canada)

État: Complétée

Émetteur de l'enveloppe:  
florence Egloff  
florence.egloff@franceuniversites.fr  
Adresse IP: 88.124.82.148

## Suivi du dossier

État: Original  
28/06/2024 05:30:18  
Titulaire: florence Egloff  
florence.egloff@franceuniversites.fr  
Emplacement: DocuSign

## Événements de signataire

Alexandre Peraud  
alexandre.peraud@u-bordeaux-montaigne.fr  
Niveau de sécurité: E-mail, Authentification de compte (aucune)

## Signature

DocuSigned by:  
*Alexandre Peraud*  
7B41FAB8C44A428...

Sélection d'une signature : Style présélectionné  
En utilisant l'adresse IP: 87.88.198.3

## Horodatage

Envoyée: 28/06/2024 05:55:23  
Renvoyé: 28/06/2024 08:26:51  
Consultée: 30/06/2024 08:08:21  
Signée: 30/06/2024 08:09:43  
Signature sous forme libre

## Divulgateur relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques:

Accepté: 30/06/2024 08:08:21  
ID: e5a320a0-628f-45a6-887d-7b99b9279e6f

Anne Fraïsse  
anne.fraisse@univ-montp3.fr  
Niveau de sécurité: E-mail, Authentification de compte (aucune)

DocuSigned by:  
*Anne Fraïsse*  
17222F2AFF51482...

Sélection d'une signature : Style présélectionné  
En utilisant l'adresse IP: 193.52.138.29

Envoyée: 28/06/2024 05:55:16  
Renvoyé: 28/06/2024 08:26:52  
Consultée: 30/06/2024 23:49:28  
Signée: 30/06/2024 23:50:30  
Signature sous forme libre

## Divulgateur relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques:

Accepté: 30/06/2024 23:49:28  
ID: 0dec4c56-663d-465c-adc8-8b3829d9ccc9

Annick Allaire  
annick.allaire@univ-paris8.fr  
Niveau de sécurité: E-mail, Authentification de compte (aucune)

DocuSigned by:  
*Annick Allaire*  
4AB4B7AE81AD473...

Sélection d'une signature : Style présélectionné  
En utilisant l'adresse IP: 193.54.170.152

Envoyée: 28/06/2024 05:55:25  
Renvoyé: 28/06/2024 08:26:52  
Consultée: 04/07/2024 09:23:06  
Signée: 04/07/2024 09:25:30  
Signature sous forme libre

## Divulgateur relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques:

Accepté: 04/07/2024 09:23:06  
ID: a17ec704-9c1f-43af-90df-be08328235e3

Arnaud Giacometti  
arnaud.giacometti@univ-tours.fr  
Niveau de sécurité: E-mail, Authentification de compte (aucune)

DocuSigned by:  
*Arnaud Giacometti*  
06C6B536A9884ED...

Sélection d'une signature : Style présélectionné  
En utilisant l'adresse IP: 92.184.96.124

Envoyée: 28/06/2024 05:55:22  
Consultée: 28/06/2024 05:58:33  
Signée: 28/06/2024 05:59:34  
Signature sous forme libre

## Divulgateur relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques:

## Événements de signataire

## Signature

## Horodatage

Accepté: 28/06/2024 05:58:33  
ID: 17451ad8-eb0b-45ea-88ef-8d7d07ffc35

Camille Galap  
camille.galap@universite-paris-saclay.fr  
Niveau de sécurité: E-mail, Authentification de compte (aucune)

DocuSigned by:  
*Camille Galap*  
CC155C2A66F34AA...

Sélection d'une signature : Style présélectionné  
En utilisant l'adresse IP: 138.195.244.35

Envoyée: 28/06/2024 05:55:21  
Renvoyé: 28/06/2024 08:26:52  
Consultée: 08/07/2024 02:40:04  
Signée: 08/07/2024 02:41:00  
Signature sous forme libre

### Divulgaration relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques:

Accepté: 08/07/2024 02:40:04  
ID: a0747fca-8ba4-485a-8808-8d67a7f692cc

Eric Berton  
eric.berthon@univ-amu.fr  
Niveau de sécurité: E-mail, Authentification de compte (aucune)

DocuSigned by:  
*Eric Berton*  
4C9A5C46078F949B...

Sélection d'une signature : Style présélectionné  
En utilisant l'adresse IP: 147.94.7.164

Envoyée: 28/06/2024 05:55:14  
Renvoyé: 28/06/2024 08:26:53  
Consultée: 01/07/2024 02:15:46  
Signée: 01/07/2024 02:16:39  
Signature sous forme libre

### Divulgaration relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques:

Accepté: 01/07/2024 02:15:46  
ID: c8f022d5-920a-45a4-b4d4-1c944904c4a1

Hélène Boulanger  
helene.boulanger@univ-lorraine.fr  
Niveau de sécurité: E-mail, Authentification de compte (aucune)

DocuSigned by:  
*Hélène Boulanger*  
43B73474E3FF401...

Sélection d'une signature : Style présélectionné  
En utilisant l'adresse IP: 194.214.218.24

Envoyée: 28/06/2024 05:55:20  
Renvoyé: 28/06/2024 08:26:53  
Consultée: 01/07/2024 00:47:40  
Signée: 01/07/2024 05:02:31  
Signature sous forme libre

### Divulgaration relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques:

Accepté: 01/07/2024 00:47:40  
ID: 247b6f50-04bf-4070-84de-cb9fa0bd0152

James Walker  
jim.walker@univ-lyon2.fr  
Niveau de sécurité: E-mail, Authentification de compte (aucune)

DocuSigned by:  
*James Walker*  
2FABEF65AFCD4F4...

Sélection d'une signature : Image de signature chargée  
En utilisant l'adresse IP: 37.66.61.175

Envoyée: 28/06/2024 05:55:17  
Renvoyé: 28/06/2024 08:26:53  
Consultée: 29/06/2024 07:10:46  
Signée: 29/06/2024 07:13:32  
Signature sous forme libre

### Divulgaration relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques:

Accepté: 28/06/2024 07:20:55  
ID: 7c42104b-5091-47ef-ac47-993bee948f39

Jeanick BRISSWALTER  
jeanick.brisswalter@univ-cotedazur.fr  
President  
Université côte d'azur  
Niveau de sécurité: E-mail, Authentification de compte (aucune)

DocuSigned by:  
*Jeanick BRISSWALTER*  
AE042F3FFC6F41B...

Sélection d'une signature : Style présélectionné  
En utilisant l'adresse IP: 134.59.100.11

Envoyée: 28/06/2024 05:55:16  
Consultée: 28/06/2024 05:59:25  
Signée: 28/06/2024 06:00:53  
Signature sous forme libre

### Divulgaration relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques:

Accepté: 28/06/2024 05:59:25  
ID: 544f2b11-a95c-496f-8494-db23be011c84

## Événements de signataire

LAMRI ADOUI

lamri.adoui@unicaen.fr

Niveau de sécurité: E-mail, Authentification de compte (aucune)

## Signature

DocuSigned by:  
*Lamri ADOUI*  
13504A03B5F345D...

Sélection d'une signature : Style présélectionné

En utilisant l'adresse IP: 194.199.107.33

## Horodatage

Envoyée: 28/06/2024 05:55:22

Renvoyé: 28/06/2024 08:26:54

Consultée: 01/07/2024 03:03:43

Signée: 01/07/2024 03:05:36

Signature sous forme libre

### Divulgateion relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques:

Accepté: 01/07/2024 03:03:43

ID: 18cb2825-fb11-4afc-84f6-a7faa7e54ec2

Macha Woronoff

macha.woronoff@univ-fcomte.fr

Niveau de sécurité: E-mail, Authentification de compte (aucune)

DocuSigned by:  
*Macha Woronoff*  
3D814C384B1F4A9...

Sélection d'une signature : Style présélectionné

En utilisant l'adresse IP: 193.55.65.178

Envoyée: 28/06/2024 05:55:18

Consultée: 28/06/2024 06:54:35

Signée: 28/06/2024 06:55:48

Signature sous forme libre

### Divulgateion relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques:

Accepté: 28/06/2024 06:54:35

ID: 44a1b834-3c4d-45cf-bccd-387a72e658a2

Marie Héléne Papillon

marie-helene.papillon@cnsr.fr

Niveau de sécurité: E-mail, Authentification de compte (aucune)

Signé par:  
*Marie Héléne Papillon*  
D103FDCE9B534D3...

Sélection d'une signature : Style présélectionné

En utilisant l'adresse IP: 83.202.186.192

Envoyée: 28/06/2024 05:55:25

Renvoyé: 28/06/2024 08:26:54

Consultée: 28/06/2024 08:29:00

Signée: 09/07/2024 03:15:38

Signature sous forme libre

### Divulgateion relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques:

Accepté: 28/06/2024 07:26:16

ID: 70b1640e-1953-46aa-8997-0a60aa972ef7

Mathias Bernard

mathias.bernard@uca.fr

Niveau de sécurité: E-mail, Authentification de compte (aucune)

DocuSigned by:  
*Mathias Bernard*  
2FF0B329CF54468...

Sélection d'une signature : Style présélectionné

En utilisant l'adresse IP: 193.49.117.224

Envoyée: 28/06/2024 05:55:18

Renvoyé: 28/06/2024 08:26:55

Consultée: 30/06/2024 22:27:02

Signée: 30/06/2024 22:28:07

Signature sous forme libre

### Divulgateion relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques:

Accepté: 30/06/2024 22:27:02

ID: 480c4ab9-7f0b-440a-bca1-2c8641284656

Michael Toplis

michael.toplis@univ-toulouse.fr

Université de Toulouse

Niveau de sécurité: E-mail, Authentification de compte (aucune)

DocuSigned by:  
*Michael Toplis*  
C2E3D5782D074D7...

Sélection d'une signature : Style présélectionné

En utilisant l'adresse IP: 78.199.187.142

Envoyée: 28/06/2024 05:55:14

Renvoyé: 28/06/2024 08:26:55

Consultée: 29/06/2024 01:48:47

Signée: 29/06/2024 01:50:25

Signature sous forme libre

### Divulgateion relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques:

Accepté: 29/06/2024 01:48:47

ID: c801519b-775e-4d1b-ad63-fb9d25489fd6

## Événements de signataire

Michel Deneken  
president@unistra.fr  
Niveau de sécurité: E-mail, Authentification de compte (aucune)

## Signature

DocuSigned by:  
*Michel Deneken*  
F0675CADD125400...

Sélection d'une signature : Style présélectionné  
En utilisant l'adresse IP: 130.79.227.20

## Horodatage

Envoyée: 10/07/2024 02:28:29  
Consultée: 10/07/2024 03:15:28  
Signée: 10/07/2024 03:15:37

### Divulgence relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques:

Accepté: 10/07/2024 03:15:28  
ID: d8ba15f6-2779-448e-9eca-6d1c0d6305b6

Pascal Leroux  
pascal.leroux@univ-lemans.fr  
Niveau de sécurité: E-mail, Authentification de compte (aucune)

DocuSigned by:  
*Pascal Leroux*  
B521C65795E645B...

Sélection d'une signature : Style présélectionné  
En utilisant l'adresse IP: 195.221.243.133

Envoyée: 28/06/2024 05:55:24  
Renvoyé: 28/06/2024 08:26:56  
Consultée: 03/07/2024 11:42:34  
Signée: 03/07/2024 11:45:09  
Signature sous forme libre

### Divulgence relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques:

Accepté: 03/07/2024 11:42:34  
ID: 89843352-5760-46f0-91e0-8ed1fc42c335

Philippe Gervais Lambony  
gervais@parisnanterre.fr  
Niveau de sécurité: E-mail, Authentification de compte (aucune)

DocuSigned by:  
*Philippe Gervais Lambony*  
674552F26FE0473...

Sélection d'une signature : Style présélectionné  
En utilisant l'adresse IP: 90.90.163.249

Envoyée: 28/06/2024 05:55:21  
Consultée: 28/06/2024 07:44:16  
Signée: 28/06/2024 07:54:22  
Signature sous forme libre

### Divulgence relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques:

Accepté: 28/06/2024 07:44:16  
ID: d3ae99d9d-cca6-4159-a22b-6d7441eb15a8

Régis Bordet  
regis.bordet@univ-lille.fr  
Niveau de sécurité: E-mail, Authentification de compte (aucune)

DocuSigned by:  
*Régis Bordet*  
33F42F7D2BB0410...

Sélection d'une signature : Style présélectionné  
En utilisant l'adresse IP: 134.206.213.9

Envoyée: 28/06/2024 05:55:20  
Renvoyé: 28/06/2024 08:26:56  
Consultée: 02/07/2024 23:47:47  
Signée: 08/07/2024 07:57:04  
Signature sous forme libre

### Divulgence relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques:

Accepté: 02/07/2024 23:47:47  
ID: c58d3df2-ba4c-4dc1-a68b-31bd4d23af28

Vincent Gouëset  
vincent.goueset@univ-rennes2.fr  
Niveau de sécurité: E-mail, Authentification de compte (aucune)

DocuSigned by:  
*Vincent Gouëset*  
A3D1754F6AD44D9...

Sélection d'une signature : Style présélectionné  
En utilisant l'adresse IP: 81.53.120.92

Envoyée: 28/06/2024 05:55:24  
Renvoyé: 28/06/2024 08:26:56  
Consultée: 28/06/2024 08:30:53  
Signée: 30/06/2024 13:40:21  
Signature sous forme libre

### Divulgence relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques:

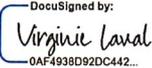
Accepté: 28/06/2024 08:30:53  
ID: 104bc8d9-5f83-48fc-84bc-ad303f4bae0f

Événements de signataire	Signature	Horodatage
--------------------------	-----------	------------

Vincent Thomas vincent.thomas@u-bourgogne.fr Niveau de sécurité: E-mail, Authentification de compte (aucune)	<p>Signé par :</p>  <p>2993948EBBF846C...</p> <p>Sélection d'une signature : Style présélectionné En utilisant l'adresse IP: 193.50.46.30</p>	<p>Envoyée: 28/06/2024 05:55:19 Renvoyé: 28/06/2024 08:26:56 Consultée: 09/07/2024 04:38:16 Signée: 09/07/2024 04:38:54 Signature sous forme libre</p>
--	--	--

**Divulgateur relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques:**

Accepté: 09/07/2024 04:38:16  
ID: 522a179f-9402-41a6-b46d-a6f766d149d2

Virginie Laval virginie.laval@univ-poitiers.fr Niveau de sécurité: E-mail, Authentification de compte (aucune)	<p>DocuSigned by:</p>  <p>0AF4938D92DC442...</p> <p>Sélection d'une signature : Style présélectionné En utilisant l'adresse IP: 89.207.175.13</p>	<p>Envoyée: 28/06/2024 05:55:23 Consultée: 28/06/2024 07:11:20 Signée: 28/06/2024 07:13:31 Signature sous forme libre</p>
--	--	---

**Divulgateur relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques:**

Accepté: 28/06/2024 07:11:20  
ID: ded142df-3ad1-41be-955b-ef854e4f0bf4

Yassine Lakhnech yassine.lakhnech@univ-grenoble-alpes.fr Niveau de sécurité: E-mail, Authentification de compte (aucune)	<p>DocuSigned by:</p>  <p>38F0C8F94CCB491...</p> <p>Sélection d'une signature : Style présélectionné En utilisant l'adresse IP: 147.171.169.204</p>	<p>Envoyée: 28/06/2024 05:55:17 Consultée: 28/06/2024 06:43:18 Signée: 28/06/2024 06:43:44 Signature sous forme libre</p>
--	--	---

**Divulgateur relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques:**

Accepté: 28/06/2024 06:43:18  
ID: 7e1680f3-b545-4679-90d5-1be118e32330

Événements de signataire en personne	Signature	Horodatage
--------------------------------------	-----------	------------

Événements de livraison à l'éditeur	État	Horodatage
-------------------------------------	------	------------

Événements de livraison à l'agent	État	Horodatage
-----------------------------------	------	------------

Événements de livraison intermédiaire	État	Horodatage
---------------------------------------	------	------------

Événements de livraison certifiée	État	Horodatage
-----------------------------------	------	------------

Événements de copie carbone	État	Horodatage
-----------------------------	------	------------

Événements de témoins	Signature	Horodatage
-----------------------	-----------	------------

Événements notariaux	Signature	Horodatage
----------------------	-----------	------------

Récapitulatif des événements de l'enveloppe	État	Horodatages
---	------	-------------

Enveloppe envoyée	Haché/crypté	28/06/2024 05:55:26
Enveloppe mise à jour	Sécurité vérifiée	10/07/2024 02:28:28
Enveloppe mise à jour	Sécurité vérifiée	10/07/2024 02:28:28
Livraison certifiée	Sécurité vérifiée	28/06/2024 06:43:18
Signature complétée	Sécurité vérifiée	28/06/2024 06:43:44